

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RÉGION :

Date de l'envoi du dossier :

**EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (session de rattrapage au titre de 2018)**  
- Arrêté du Ministère de la Culture du 11 avril 1995 modifié -

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir en lettres capitales

**NB : Chaque rubrique ci-dessous doit obligatoirement être remplie, y compris l'adresse e-mail et le numéro de téléphone où le candidat est joignable (\*)**

Danse classique  Danse contemporaine  Danse jazz

NOM de naissance : .....

NOM D'USAGE (s'il y a lieu).....

PRÉNOM: .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

NATIONALITÉ :

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL | \_\_\_\_\_ | VILLE : .....

PAYS : .....TÉLÉPHONE(\*) : | | | | | | |

e-mail :(\*).....@.....

Pour les mineurs, personne à contacter en cas d'urgence : .....

.....

Niveau scolaire : .....

.....

Photo



Études chorégraphiques suivies :

Ville et Pays	Nom de l'établissement	Diplôme (s) ( à préciser s'il y a lieu)	Année d'obtention	Options

Je soussigné (e).....

M'engage à participer à l'examen d'aptitude technique dans l'option choisie ci-dessus.

**Pièces requises :**

- Une photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité ( **recto-verso** s'il s'agit de la carte nationale d'identité)
- Pour les candidats n'étant pas de nationalité française : un document officiel justifiant leur identité.
- Une autorisation parentale ou du tuteur légal pour les candidats n'ayant pas atteint la majorité.
- Un chèque **signé** de 50 € au titre des droits d'inscription, signé et établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat. **NB** : pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public». Pour les deux autres centres d'examen (ESMD Hauts-de-France- Lille et PESMD Bordeaux-Aquitaine, le chèque est à libeller à l'ordre du centre concerné.  
Pour les candidats établis à l'étranger : paiement uniquement par mandat-cash ou par virement
- Un chèque de caution de 76,50 € qui sera rendu à l'issue des épreuves, **signé** et établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat. **NB** : pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public». Pour les deux autres centres d'examen (ESMD Hauts-de-France- Lille et PESMD Bordeaux-Aquitaine, le chèque est à libeller à l'ordre du centre concerné.
- Un certificat médical **original (les photocopies ne sont pas acceptées)** de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de trois mois.

Fait à ....., le.....

Signature :

**DOSSIER A RETOURNER AU CENTRE D'EXAMEN DONT  
RELÈVE LE CANDIDAT.**

\* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.